

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL – SESSION 2022

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY, Madame Anne **THIBAULT**

Il s'agit du premier examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne depuis la réforme de ce cadre d'emplois.

Cet examen professionnel est organisé en collaboration avec les Centres de Gestion de la région Ile-de-France et les Centres de Gestion coordonnateurs des régions et inter-régions du Centre-Val de Loire, du Grand Ouest, du Grand Est et des Hauts de France.

Un deuxième centre de gestion (CDG 04) a ouvert cet examen professionnel pour les centres de gestion du Sud de la France.

Textes de référence

Décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaire territoriaux,

Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Décret n° 2019-847 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal,

LES MISSIONS D'UN BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

Les bibliothécaires territoriaux constituent un cadre d'emplois culturel de catégorie A.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de :

- bibliothécaire
- bibliothécaire principal

Les bibliothécaires territoriaux sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- Bibliothèque,
- Documentation

Ils participent à la constitution, l'organisation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des collections de toute nature des bibliothèques, à la communication de ces dernières au public ainsi qu'au développement de la lecture publique.

Ils concourent également aux tâches d'animation au sein des établissements où ils sont affectés.

Ils ont vocation à assurer la recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services de documentation et des établissements contrôlés assurant les missions mentionnées ci-dessus. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur de bibliothèques, les bibliothécaires territoriaux ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur de bibliothèques ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement.

LES CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel est ouvert aux bibliothécaires qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement (soit pour cette session le 1^{er} janvier 2022), d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.

Par ailleurs, en vertu des dispositions de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire.

De plus, les candidats doivent être en fonction à la clôture des inscriptions, soit pour cette session au 17 mars 2022.

Peuvent être nommés, sans examen professionnel, les bibliothécaires qui justifient, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins 7 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 8^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.

LES DONNEES CHIFFREES DE LA SESSION 2022

Session organisée par le CIG de la Grande Couronne pour les Centres de Gestion de la région Ile-de-France et les Centres de Gestion coordonnateurs des régions et inter-régions du Centre-Val de Loire, du Grand Ouest, du Grand Est et des Hauts de France

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de dossiers examinés à l'épreuve d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles
110	99	99	11/20 soit 11 points	70

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
66	11/20	61

Soit un taux de candidats admissibles par rapport au nombre de candidats autorisés à concourir de 70.71 %

Soit un taux de présence des candidats admissibles à l'épreuve d'admission de 94.28 %

Soit un taux de réussite par rapport au nombre de candidats autorisés à concourir de 61.62 %

Soit un taux de réussite par rapport au nombre de candidats admissibles de 92.42 %

PROFIL DES CANDIDATS AUTORISES A CONCOURIR – SESSION 2022

Ce cadre d'emplois attire toujours très majoritairement les femmes : elles sont 81.82 % pour 18.18 % d'hommes.

Le candidat le plus jeune autorisé à concourir à cet examen professionnel est âgé de 26 ans, le plus âgé a 59 ans, et l'âge moyen des candidats est de 43 ans.

0.91 % des candidats autorisés à concourir ont moins de 30 ans, 31.82 % ont entre 30 et 39 ans, 48.18 % entre 40 et 49 ans, 19.09 % ont plus de 50 ans.

Les candidats sont à 26.40 % domiciliés en Région Ile-de-France mais il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats au moment de leur inscription à l'examen professionnel. Les 73.60 % candidats restants résident en région dont aucun candidat ultramarin.

39.09 % des candidats autorisés à concourir sont titulaires d'un niveau de diplômes correspondant à un grade de catégorie A (bac + 3 et plus).

5% des candidats inscrits déclarent ne pas avoir suivi de préparation à l'examen professionnel auprès d'un organisme public ou privé.

19% des candidats inscrits déclarent avoir suivi une préparation à l'examen auprès du CNFPT.

25% des candidats inscrits déclarent avoir suivi une préparation personnelle.

51% des candidats inscrits n'ont pas renseigné la rubrique concernée.

ADMISSIBILITE – NIVEAU ET PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

L'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal consiste en l'examen du dossier du candidat par le jury. Cet examen doit permettre au jury d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade de bibliothécaire principal.

Le dossier constitué par le candidat est établi conformément à un modèle type fixé par le décret n° 2019-846 du 19 août 2019.

Il comprend :

- une présentation de la formation initiale ou la validation des acquis de l'expérience du candidat, de sa formation statutaire, de sa formation professionnelle tout au long de la vie et de son niveau de qualification,
- une présentation de son parcours professionnel,
- une présentation des acquis de son expérience professionnelle, de ses aptitudes et de sa motivation en matière de conduite de projets culturels et d'encadrement, (2 pages maximum)
- un rapport décrivant une réalisation professionnelle de son choix. (2 pages maximum)

Le dossier devait être transmis au centre de gestion qui organise l'examen professionnel avant la date de clôture des inscriptions, soit pour cette session, avant le 17 mars 2022.

Cette épreuve d'admissibilité s'est déroulée les 31 mai et 1er juin 2022 au CIG à Versailles

4 équipes de 3 jurys (1 élu local, un fonctionnaire territorial et 1 personnalité qualifiée) présents les 2 jours ont examiné les 99 dossiers des candidats autorisés à concourir.

◆ Rappel : Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité

Nombre de dossiers examinés	Note la plus basse sur 20	Note la plus haute sur 20	Moyenne générale des notes	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Nombre de note éliminatoire
99	3,50	18,25	12,80	84 Soit 84.85%	1 Soit 1.01%

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

D'une manière générale, les dossiers présentés sont de bonne qualité tant sur la forme que sur le fond. Néanmoins, l'écriture manuscrite rend les dossiers plus compliqués à lire.

Les membres du jury s'étonnent que les candidats ne fassent pas mention de l'obtention de leurs concours dans la partie formation.

Ils invitent les candidats à bien lire la note de cadrage pour mieux appréhender les attendus de l'épreuve.

Attention à bien structurer et synthétiser le propos afin de mettre en valeur les capacités professionnelles et managériales. Ils leur conseillent également de privilégier l'écriture dactylographiée à l'écriture manuscrite.

RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats ayant fourni le dossier professionnel	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles
110	99	99	11 / 20	70

PROFIL DES 70 CANDIDATS ADMISSIBLES

Pour la session 2022, la majorité des candidats admissibles sont des femmes, soit 84 % et seulement 16 % d'hommes.

La majorité des candidats admissibles ont entre 40 et 49 ans (51 %), 30 % ont entre 30 et 39 ans et 19 % ont plus de 50 ans.

Le plus jeune candidat admissible a 32 ans, le plus âgé 58 ans et l'âge moyen est de 34 ans $\frac{1}{2}$.

Les candidats admissibles sont majoritairement domiciliés en régions (90.20 %). Il s'agit d'un examen professionnel organisé en conventionnement interrégional.

Les candidats sont titulaires pour 45 % d'un niveau de diplôme équivalent à celui requis pour l'accès au concours externe (bac+ 3), 4 % d'un niveau III (Bac +2) et 51 % non par renseigné la rubrique.

3% des candidats admissibles déclarent ne pas avoir suivi de préparation à l'examen professionnel auprès d'un organisme public ou privé.

21% des candidats admissibles déclarent avoir suivi une préparation à l'examen professionnel auprès du CNFPT.

29% des candidats admissibles déclarent avoir suivi une préparation personnelle.

47% des candidats admissibles n'ont pas renseigné la rubrique concernée.

ADMISSION – NIVEAU ET PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

L'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal comporte une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux bibliothécaires principaux.

Cet entretien commence par un exposé du candidat de 10 minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :

- son expertise technique
- ses aptitudes et sa motivation en matière de conduite de projets culturels et d'encadrement
- sa connaissance des collectivités territoriales et de leur action en matière de culture

Durée : 35 minutes, dont 25 minutes d'échange

Les 70 candidats admissibles ont été convoqués pour l'épreuve orale d'admission dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand les lundi 27, mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 juin 2022.

Les candidats ont été auditionnés par 2 sous-jurys composés chacun de 3 personnes

- un(e) Élu(e)
- un fonctionnaire territorial
- une personnalité qualifiée

4 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission, soit un taux d'absentéisme de 5.71%.

Aucun incident particulier n'a été signalé durant le déroulement de cette épreuve.

Pour rappel : toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat.

Nombre de candidats présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de note éliminatoire < 5/20	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes égales ou supérieures à 10/20	Moyenne des notes de l'épreuve d'admission
66	20	06	0	5	61	14,45

MOYENNE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : 14,45 / 20

Aucun candidat sur les 66 présents à l'épreuve orale d'admission n'a obtenu une note éliminatoire.

Les candidats ayant obtenu une note comprise entre 11 et 12/20 à l'épreuve d'admissibilité, ont obtenu une note comprise entre 6 et 20/20 à l'épreuve orale d'admission.

Les 4 candidats absents à l'épreuve orale d'admission ont obtenu une note comprise entre 15½ et 18/20 à l'épreuve d'admissibilité.

Les candidats ayant obtenu une note comprise entre 18 et 18,25/20 à l'épreuve d'admissibilité, ont obtenu une note comprise entre 10 ½ et 19/20 à l'épreuve orale d'admission.

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Globalement, le niveau des candidats est plutôt bon. Néanmoins les candidats ont des difficultés à prendre de la hauteur par rapport à leur propre expérience professionnelle.

L'exposé est très souvent non structuré, chronologique et mériterait d'être plus synthétique.

Les candidats doivent revoir les fondamentaux en management et approfondir leurs connaissances en environnement territorial.

Les membres du jury invitent les candidats à mieux préparer cette épreuve orale d'entretien.

RESULTATS D'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
70	66	11 / 20	61

Moyenne la plus haute (admissibilité et admission) : 18, 67/20 et la plus basse est de 07.67/20

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Pour la session 2022, 83.60 % des candidats admis sont des femmes (elles représentent 81.82 % des candidats admis à concourir) et 16.40 % des hommes (ils représentent 18.18 % des candidats autorisés à concourir).

Le plus jeune candidat admis a 32 ans, le plus âgé 57 ans et l'âge moyen des candidats admis est de 43 ans.

26.23 % ont entre 30 et 40 ans, 54.10 % ont entre 40 et 49 ans, 19.67 % ont plus de 50 ans.

Les candidats admis sont domiciliés en Région à hauteur de 80.32 %.

45.90 % des candidats admis sont titulaires d'un niveau de diplôme correspondant à un grade de catégorie A (bac + 3 et plus).

26.22 % des candidats admis déclarent n'avoir suivi aucune préparation spécifique auprès d'un établissement public ou privé (préparation personnelle), 24.59 % avoir préparé l'examen professionnel auprès du CNFPT. 49.19 % des candidats n'ont pas renseigné cette rubrique.

Profil du candidat ayant obtenu la meilleure moyenne de l'examen professionnel

Il s'agit de deux femmes de 36 et 50 ans, domiciliées en Région, en poste dans des communes depuis 9 ans pour l'une, depuis 27 ans pour l'autre, titulaire pour l'une d'un master métiers du livre et pour l'autre d'un DEA d'histoire moderne. Elles déclarent ne pas avoir suivi de formation spécifique pour cet examen professionnel. Elles ont obtenu la moyenne générale de 18.67 / 20 (16 et 18 à l'admissibilité, 20 et 19 à l'admission)

EVALUATION DES OUTILS DE SELECTION

Le jury de cette session a adopté les grilles d'évaluation suivantes :

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Critères d'évaluation	Appréciations	Notation
<p><u>La forme</u></p> <p>Clarté, lisibilité du dossier, respect du formalisme (nombre de pages) Qualités rédactionnelles, qualités de synthèse, mise en valeur des points-clés.</p>	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible	/ 2 pts
/ 2 points		
<p>Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience, formation professionnelle tout au long de la vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien avec les compétences mises en œuvre dans la fonction publique - complémentarité des formations professionnelles avec la formation initiale - réussite à des concours ou examens professionnels... 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A confirmer <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	/ 2 pts
<p>Parcours professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature et durée des activités exercées dans le secteur public et/ou privé et/ou associatif - diversité du parcours - responsabilités exercées : responsabilités d'encadrement, responsabilités particulières, technicité particulière... 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A confirmer <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	/ 2 pts
<p><u>Le fond</u></p> <p>Exposé des acquis de l'expérience professionnelle, des aptitudes et des motivations (2 pages max) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capacité à faire ressortir les compétences acquises et mobilisables dans le grade de bibliothécaire principal - consistance du projet professionnel - originalité du propos - capacité de prise de recul sur le parcours - respect du format demandé... 	<input type="checkbox"/> Très convaincant <input type="checkbox"/> Assez convaincant <input type="checkbox"/> Peu convaincant <input type="checkbox"/> Inadapté	/ 7 pts
<p>Description d'une réalisation professionnelle (2 pages max):</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation adaptée aux missions du cadre d'emplois et valorisable dans le cadre d'un avancement de grade - valorisation de l'expertise technique - valorisation des aptitudes en matière de conduite de projets culturels et/ou d'encadrement - respect du format demandé... 	<input type="checkbox"/> Très convaincant <input type="checkbox"/> Assez convaincant <input type="checkbox"/> Peu convaincant <input type="checkbox"/> Inadapté	/ 7 pts
/ 18 points		
NOTE FINALE		/ 20

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Critères d'évaluation	Notation
I. Exposé du candidat (10 mn au plus) <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquis professionnels résultant du parcours et des activités exercées ▪ capacité à valoriser l'expertise et les compétences professionnelles ▪ cohérence et consistance du projet professionnel ▪ capacité à produire un propos organisé, clair et synthétique 	/ 3 pts
II. Aptitude à exercer les missions et acquis de l'expérience (25 mn au moins) <p>a. <u>Expertise technique, connaissance des évolutions et de l'actualité du domaine de spécialité</u></p> <p><i>Bibliothèques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ politiques en direction des publics, lecture publique, mise en œuvre d'une politique documentaire, gestion des collections, traitement de l'information, économie du livre, politiques publiques, textes de référence... <p><i>Centres de documentation :</i></p>	/ 4 pts
<p>b. <u>Aptitudes à l'encadrement et à la conduite de projets culturels</u></p> <p><i>Conduite de projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ méthodologie de conduite de projets culturels, mobilisation des ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques), approche partenariale, communication / valorisation / évaluation des actions... <p><i>Encadrement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ aptitudes à la coordination d'équipes et à l'encadrement, planning, 	/ 6 pts
<p>c. <u>Connaissances des collectivités territoriales et de leur action en matière de culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ missions et place d'une bibliothèque / d'un centre de documentation au sein d'une collectivité et /ou d'un territoire ▪ politiques culturelles locales : enjeux, outils, acteurs et réseaux d'acteurs ▪ connaissance des métiers et cadres d'emplois de la filière culturelle et de la fonction publique territoriale; 	/ 4 pts
III. Motivation, posture professionnelle et potentiel (tout au long de l'entretien) <ul style="list-style-type: none"> ▪ qualités d'expression, dynamisme, capacité à convaincre et à argumenter ▪ facultés d'analyse et de réflexion, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, ▪ attitude générale du candidat, qualités relationnelles, conscience 	/ 3 pts
NOTE FINALE	/ 20

REMARQUES GENERALES SUR LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DU JURY

Les outils pédagogiques sont jugés adaptés, pertinents. Ils permettent une ouverture sur la diversité des sujets potentiels à aborder, des thèmes variés et une objectivation de la notation entre les différents sous-jurys.

Ils sont en totale adéquation avec les notes de cadrage établies par la Cellule Pédagogique Nationale des centres de gestion.

CONCLUSION

La session 2022 de cet examen professionnel de bibliothécaire principal s'est déroulée dans de bonnes conditions.

L'épreuve d'admissibilité permet d'avoir une bonne perception du profil des candidats, les dossiers présentés sont globalement de bonne qualité, cependant les candidats ne jugent pas toujours pertinents de mentionner s'ils sont lauréats de concours. Par ailleurs il est étonnant de présenter des dossiers manuscrits à l'heure de la dématérialisation, ils sont plus difficiles à lire car l'écriture n'est pas soignée et donne une impression de « vite fait », il est conseillé d'utiliser une écriture dactylographiée.

Cette épreuve reste sélective puisque 29.29 % des candidats n'ont pas obtenu une note leur permettant de se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Si la nature de l'épreuve orale est totalement appropriée pour l'accès à ce grade de bibliothécaire principal, certains candidats sont insuffisamment préparés à cette épreuve orale d'admission. Ils pensent, à tort, que la professionnalisation de celle-ci et leur expérience professionnelle suffisent à les dispenser de se documenter notamment en prenant connaissance de la note de cadrage où sont mentionnés avec précision les attendus du jury. Une prise de hauteur par rapport à son expérience professionnelle est indispensable.

Pour être efficace dans sa préparation, les candidats doivent consacrer du temps à la lecture des notes de cadrage des épreuves qui se trouvent sur les sites de centres de gestion, ils pourront ainsi connaître avec précision les attentes des jurys.

Le jury a tout au long de cette session eu pour objectif principal de sélectionner des lauréats de qualité, cadres de nos collectivités territoriales qui sauront répondre de manière pertinente d'une part aux attentes des différents publics qui fréquentent nos établissements culturels et, d'autre part, seront une aide à la décision pour les élus efficiente.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail, leur disponibilité, leur sens du service public et l'investissement dont ils ont fait preuve pour que la Fonction Publique Territoriale puisse s'appuyer sur des collaborateurs de qualité.


Présidente du Jury
Anne THIBAUT
Maire, Mairie d'Arville

